

COMMUNICATION MUNICIPALE NO 530/2010

concernant le crédit d'étude du giratoire du Grand-Pont

Réponses aux questions soulevées par les Conseillers communaux lors de la séance du 5 décembre 2009

Le 22 février 2007, plus de 20 municipalités (dont Lutry) et le Canton ont signé le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), document de référence devant permettre de gérer harmonieusement le développement de la région en termes d'urbanisme et de transports à l'horizon 2020.

Emanant du PALM, cinq schémas directeurs ont vu le jour :

- ✚ Schéma directeur de la Commune de Lausanne (SDCL)
- ✚ Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)
- ✚ Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)
- ✚ Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL)
- ✚ Schéma directeur de la région morgienne (SDRM)

Afin de compléter le réseau de transport à haut niveau de service (M1, M2), une mesure du PALM a notamment identifié les axes routiers sur lesquels seront aménagés des Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) dont l'axe Lutry-Crissier. Pour mesurer les incidences de ces axes forts sur le transport individuel, une étude d'accessibilité multimodale a été menée par le canton et elle a débouché sur une hiérarchisation du réseau routier.

Le tronçon d'axe fort situé entre les carrefours Lavaux – Reymondin à Pully et Lavaux – Petite-Corniche à Lutry a été reconnu comme prioritaire par la Confédération. L'avant-projet doit être finalisé d'ici mi 2010 pour bénéficier du subventionnement fédéral. Le planning prévoit la mise à l'enquête pour fin 2011, le commencement des travaux début 2014 et la mise en service d'ici fin 2019.

Le schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) s'est formellement constitué le 30 mai 2007 par l'adhésion des communes de Lutry, Belmont, Paudex, Pully et Lausanne (pour sa partie Est). Un mandat d'étude traitant des problématiques « mobilité » et « urbanisme » à l'échelon intercommunal a pu être lancé le 8 mai 2008, ses conclusions devant être validées par les communes et le canton d'ici mi 2010.

Parallèlement à cette étude globale, une étude relative à la réalisation d'un axe-fort sur le tronçon Lutry-Pully a été mise en œuvre par les transports publics de la région lausannoise (sur délégation du service de la mobilité du canton de Vaud) à laquelle a été étroitement associé le SDEL. Cette étude intègre les résultats de l'étude d'accessibilité multimodale réalisée par le canton. Elle est menée par un groupe de mandataires composés d'ingénieur trafic, transports, génie-civil et urbaniste. Lors de la rédaction du cahier des charges pour la recherche de ceux-ci, la Municipalité y a intégré ses contraintes. Une de celles-ci est de prendre en compte le réaménagement du carrefour du Grand-Pont et de prévoir la démolition du pont de la RC 780.

Ce groupement de mandataires a analysé plusieurs variantes et en a vérifié la compatibilité avec un Axe Fort TP prioritaire. Ces variantes sont :

- Etat actuel
- carrefour à feux
- carrefour giratoire

En termes de sécurité routière et d'assainissement du bruit, le carrefour giratoire apparaît comme étant la meilleure variante.

Sur la base des questions et remarques soulevées lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2009, la Municipalité apporte les compléments suivants :

Intervention de M. Borgeaud (page 1 du PV)

Le montant articulé de fr. 10'000'000.- correspond à l'estimation d'une variante qui prévoit notamment la couverture de la route d'Ouchy et le déplacement des lignes TL. L'étude des variantes permettra de définir différentes options qui feront varier les coûts.

Cet aménagement est aujourd'hui largement insatisfaisant tant en termes urbanistique que de mobilité. Le réaménagement de ce carrefour permettra une gestion différente des circulations dans l'Ouest du Bourg et d'y limiter le transit.

Intervention de M. Manoli (page 2 du PV)

Les études précitées ont permis de démontrer que l'aménagement d'un giratoire au carrefour du Voisinand n'améliore en rien la fluidité du trafic. La limitation de la vitesse à 50 km/h est une des mesures préconisées en vue de réduire les nuisances sonores, mais elle n'est pas suffisante.

Intervention de M. Aguet (page 2 du PV)

Les études précitées ont mis en évidence que le réaménagement du carrefour du Voisinand ne sera pas bénéfique. Que ce soit un carrefour à feux ou un giratoire, le taux de saturation, aux heures de pointe du matin et du soir, sera semblable.

Compte tenu du calendrier de l'AFTPU, les études de réaménagement du carrefour du Grand-Pont doivent être menées de suite afin de le réaliser au plus tard simultanément à la mise en oeuvre de l'AFTPU.

Intervention de M. Kudelski (pages 2 et 3 du PV)

Aujourd'hui l'avant-projet AFTPU prévoit un bus à haut niveau de service, mais le projet de réaménagement du carrefour tiendra compte de l'insertion d'un tram. Le cas échéant, le giratoire sera donc compatible.

Quant à la circulation aux alentours du Bourg de Lutry, les problèmes sont identifiés (transit).

S'agissant de la bretelle autoroutière, les solutions sont étudiées en collaboration avec les autres communes partenaires du SDEL.

Intervention de Mme Silauri (page 2 du PV)

Ce projet n'est pas une contrainte du PALM mais il est compatible avec l'aménagement d'un AFTPU qui renforcera l'offre des transports en commun (TC).

Une des conséquences du réaménagement du carrefour est de libérer des surfaces qui pourraient être construites. La Municipalité n'a pas encore arrêté d'option à ce sujet. Une planification devra être mise en place à laquelle le Conseil communal sera bien entendu associé.

Les études de l'Axe Fort prennent en compte les dimensions urbanistiques des aménagements routiers et leurs abords immédiats (requalification). C'est donc en ce sens qu'il s'agit d'une réponse partielle à la motion de MM. Les Conseillers Mingard et Sordet.

Intervention M. Kaiser (page 3 du PV)

Si l'on souhaite avoir un transport public performant, il a été démontré que c'est au centre de la voirie que le site propre doit être installé.

Nous rappelons qu'en l'état, les études de L'AFTPU sont au niveau de l'avant-projet et que rien n'est définitif.

Lutry, le 25 février 2010